



La semaine

La semaine

Cette prestation municipale est proposée dans chaque école et fait l'objet d'une demande d'inscription (étude et ALSH mercredis) et de réservation des "présences enfant" sur chacun de ces temps. Ces réservations s'effectuent depuis votre [Portail Famille](#) sous réserve de respecter les délais (consultables dans le règlement intérieur).

Accueil du matin

- En maternelle et élémentaire de 7h30 à 8h20
- Aucune inscription ni réservation n'est nécessaire.
- La facturation, forfaitaire et mensuelle, s'enclenche dès la 1^{ère} présence de l'enfant quel que soit le nombre de présence.

La restauration

- [La réservation préalable des repas](#) (ou l'annulation) doit se faire depuis votre [Portail Famille](#) au minimum 3 jours pour être prise en compte.
- Passé ce délai, le repas servi à votre enfant sera majoré de 3?.
- Attention, en élémentaire, le repas "seul" du mercredi est à réserver depuis l'activité ALSH mercredi élémentaire

Accueil du soir

En maternelle

- Goûter et accueil du soir de 16h30 à 18h30
- Départ échelonné de 17h15 à 18h30

En élémentaire

- Option 1 : accueil-garderie de 16h30 à 18h30 > sortie entre 17h15 et 18h30
- Option 2 : accueil-étude surveillée de 16h30 à 18h30 > sortie entre 18h et 18h30

La réservation préalable, ou l'annulation à cette activité doit se faire depuis votre [Portail Famille](#) au minimum 1 jour pour être pris en compte. Au-delà de ce délai, le goûter servi à votre enfant et son accueil sera majoré de 1? .

L'Etude

A ne pas confondre avec l'accueil du soir, la prestation "étude" n'est proposée qu'aux enfants d'élémentaire (CP au CM2)

- L'inscription à cette prestation se fait depuis votre [Portail Famille](#).
- Aucun enfant ne pourra être accueilli à l'étude s'il n'a pas fait l'objet d'une inscription au préalable.
- L'étude se termine à 18h. Au-delà de cet horaire, l'enfant est soit récupéré par ses parents, soit accueilli à l'accueil périscolaire sans majoration.

[Charte de l'étude](#)

lesen Sie mehr

[Portail Famille](#)